



4^e ÉDITION

DOSSIER DE PARTICIPATION



DATE **20 > 22 NOV. 2026**

LIEU **ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE**



27 22 26 61 37
07 16 07 15 52
07 16 07 15 52



FORMULAIRE

VOTRE SOCIÉTÉ:

Nom de la société:

Statut juridique:

Dirigeant:

Téléphone du Dirigeant: e-mail:

Adresse postale:

Code postal: Ville:

Pays:

Téléphone fixe (avec indicatif):

Fax: e-mail:

Pays:

Nom du contact:

Téléphone:

Secteur d'activité:

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le présent document a pour objet de fixer les conditions générales ainsi que les modalités financières et opérationnelles de participation de toute entreprise ou organisation (ci-après désignée l'Exposant) désireuse de prendre part à l'exposition commerciale dénommée SELAB 2026 (ci-après désigné le SELAB LIVESTOCK SHOW. Le SELAB 2026 est organisé par le Groupe NSI (ci-après désigné l'Organisateur), qui agit dans cette édition en tant que délégataire d'après une convention de délégation d'organisation signée avec le Ministère des ressources animales et halieutiques de l'Etat de Côte d'Ivoire.

1. Mode d'enregistrement

Les entreprises sont tenues de remplir et signer le contrat. Seules les demandes de participation accompagnées d'un bon de commande et du premier versement seront prises en compte.

2. Paiement en retard

Le règlement des sommes contractuellement dues pourra être effectué soit par chèque ou virement bancaire à l'ordre de l'organisateur, aux

échéances et selon les modalités ci-après :

- 40% au plus tard 10 jours après la réservation ;

- 60% au plus tard 30 jours avant la tenue du salon.

Toute somme due et non soldée à l'échéance fixée plus haut, supportera de plein droit des intérêts de retard à un taux égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal à partir du lendemain de la date d'échéance prévue sur la facture. En cas de recours par l'Organisateur, à un auxiliaire de justice pour non-respect des délais de règlement susvisés, l'Exposant concerné devra supporter une indemnité forfaitaire de 100 000 F CFA pour frais de recouvrement, en sus des pénalités de retard mentionnées ci-dessus.

3. Retrait

En cas de désistement ou en cas de non occupation du stand pour une cause quelconque, les sommes versées au titre de la location du stand sont acquises à l'organisateur même dans le cas où après désistement du premier locataire, le stand est reloué à un autre exposant.

4. Accès au salon

L'accès aux stands des personnes désignées par les exposants est subordonné au port obligatoire d'un badge personnalisé et/ou d'un macaron de service établi par l'organisateur.

La remise des badges et des macarons de service aux participants se fera au moment du règlement de la totalité du coût de la location des stands. Une dotation d'un badge d'accès est offerte par l'organisateur à raison d'un badge pour trois mètres carrés de stand loué. Cette dotation ne peut cependant excéder dix badges par stand quel que soit la surface louée.

5. Dates de montage et de démontage des stands

Les opérations de montage des stands sont fixées à une date qui sera communiqué par les organisateurs. Le montage des stands devra être entièrement achevé 2 jours avant l'ouverture du Salon. La mise en place des produits exposés doit intervenir à la veille de l'ouverture du Salon au plus tard avant 12 heures.

Le démontage des installations et enlèvement des objets exposés doit être effectué dès la fin de la cérémonie de clôture du salon.

6. Nettoyage, entretien et gardiennage

L'entretien général des allées du salon, le gardiennage des locaux sont assurés en dehors des horaires d'ouverture par l'organisateur. Chaque exposant est responsable de la propreté et de la sécurité dans le périmètre de son stand.

7. Douane - régularité

Chaque Exposant accomplira à sa seule charge, l'ensemble des formalités douanières applicables aux matériels et produits en provenance de l'étranger et destinées à l'exposition au salon. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de ces formalités. Chaque exposant assume l'entière responsabilité de la régularité des opérations effectuées dans son stand durant le salon.

8. Changement d'emplacement - exploitation des stands

L'organisateur se réserve le droit de changer l'emplacement des stands et la gestion des espaces d'exposition en cas de nécessité.

L'Exposant ne peut faire aucune publicité, sous quelque forme que ce soit, ou exposer les produits et/ou services de sociétés autres que celles prévues dans la fiche de réservation.

8. Application des conditions de participation

L'organisateur se réserve le droit de modifier, dans l'intérêt de l'exposition, les dispositions des présentes conditions générales. Les exposants, en signant leur demande de participation, s'engagent à assurer les dispositions du présent règlement et les instructions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances.

Tout manquement aux présentes dispositions exposera son auteur à l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive sans qu'il puisse prétendre à un remboursement ou une indemnité quelconque.

DATE :

NOM :

SIGNATURE :

NOS DIFFÉRENTES OFFRES HORS TAXE

PACKS DE SPONSORING

PACK ZÉBU
15 000 000 FCFA

☐

PACK DJALLONKÉ
10 000 000 FCFA

☐

PACK PEKOS
7 500 000 FCFA

☐

PACKS EXPOSANTS

PACK SANGA
4 000 000 FCFA

☐

PACK GOUDALI
3 000 000 FCFA

☐

PACK AZAWAK
20 000 000 FCFA

☐

PACK N'DAMA
1 000 000 FCFA

☐

PACKS VISIBILITÉ

PACK DUROC
2 000 000 FCFA

☐

PACK ANGORA
1 000 000 FCFA

☐

NOTRE FORMULE ÉCOLE

PACK ÉCOLE
500 000 FCFA

☐

PACKS NETWORKING

PACK PAON
1 500 000 FCFA

☐

PACK AUTRUCHE
500 000 FCFA

☐

PACK OIE
300 000 FCFA

☐

PACKS CONCESSIONNAIRES

PACK 01
3 000 000 FCFA

☐

PACK 02
2 000 000 FCFA

☐

PACK 03
1 000 000 FCFA

☐

PACK 04
500 000 FCFA

☐

ESPACE RESTAURATEURS

PACK V.I.P
1 000 000 FCFA

☐

PACK PREMIUM
500 000 FCFA

☐

PACK STANDARD
200 000 FCFA

☐

DATE :

NOM :

SIGNATURE :

ILS PARLENT DE NOUS

Le SELAB au coeur de l'actualité avec une présence forte des médias.



SELAB

LIVESTOCK SHOW

4^E ÉDITION

☎ 27 22 26 61 37 / 07 16 07 15 52 / 07 48 34 51 57

📍 Le sommet de l'élevage d'Abidjan

✉ direction.nsi@gmail.com
nsi.commercial.ci@gmail.com

📍 Riviera Palmeraie, cité SIPIM 4, villa N°81

www.sommetdelelevage.ci

Organisateur :



Partenaire institutionnel :



MIRAH
Ministère des Ressources
Animales et Halieutiques